



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 43769

Texte de la question

M. Jacques Gersperrin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la mise en oeuvre de la révision générale des politiques publiques. Récemment, le personnel de l'établissement d'infrastructure de la défense (EID) de Besançon a appris fortuitement que 60 d'entre eux, sur les 110 personnes travaillant au sein de cette structure, intégreraient les pôles de maintenance, qui seront créés prochainement à Dijon, Belfort, Luxeuil... Les 50 personnes restantes intégreront la base de défense qui sera mise en place en juillet 2009 à Besançon. Cette situation provoque beaucoup d'inquiétudes parmi le personnel de l'EID de Besançon, au regard des incertitudes qui pèsent sur eux. Ils ne savent pas comment vont évoluer leurs postes ni même s'ils devront changer d'affectation. Pourtant les changements envisagés portent sur le court terme. Aussi, il souhaiterait savoir ce qu'il adviendra précisément des personnels de l'établissement d'infrastructure de la défense (EID) de Besançon.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Gersperrin](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43769

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2009, page 2204

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)